

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 773

présenté par  
M. Boccaletti

-----

**ARTICLE 6**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Un effort sera consenti pour la communauté du renseignement et en particulier la direction du renseignement militaire, qui verra ses effectifs augmentés de 15 personnels. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Direction du renseignement militaire collecte des informations tactiques indispensables à la conduite des opérations militaires.

Le bon technologique de nos sociétés modernes ainsi que le cas de la perception de l'invasion russe en Ukraine impose à la DRM une réorganisation profonde de son fonctionnement.

La quantité de données collectées est exponentielle. Leur traitement passe par l'ajout d'intelligence artificielle venant aider l'humain à classer les données mais également à les croiser avec d'autres.

Cette intelligence artificielle n'est maîtrisée que par un nombre restreint de profils, ce pourquoi une politique de recrutement volontariste doit être initiée, pour attirer, recruter puis fidéliser les personnels.

Avec un effectif théorique porté à 2 169 agents en 2023, les moyens humains alloués à la DRM ne suffiront pas à négocier le virage technologique déjà engagé.

L'« effort substantiel » et les « capacités perfectionnées » octroyés par la LPM n'est pas à la hauteur.

Il apparaît donc indispensable d'augmenter le nombre d'agents de la DRM pour les années 2024 à 2030.